

*Grâce à votre générosité,
les Amis du MAMAC
sont en mesure de mettre en place
de nombreux projets à destination
du MAMAC.*

*Un grand merci
pour votre soutien*



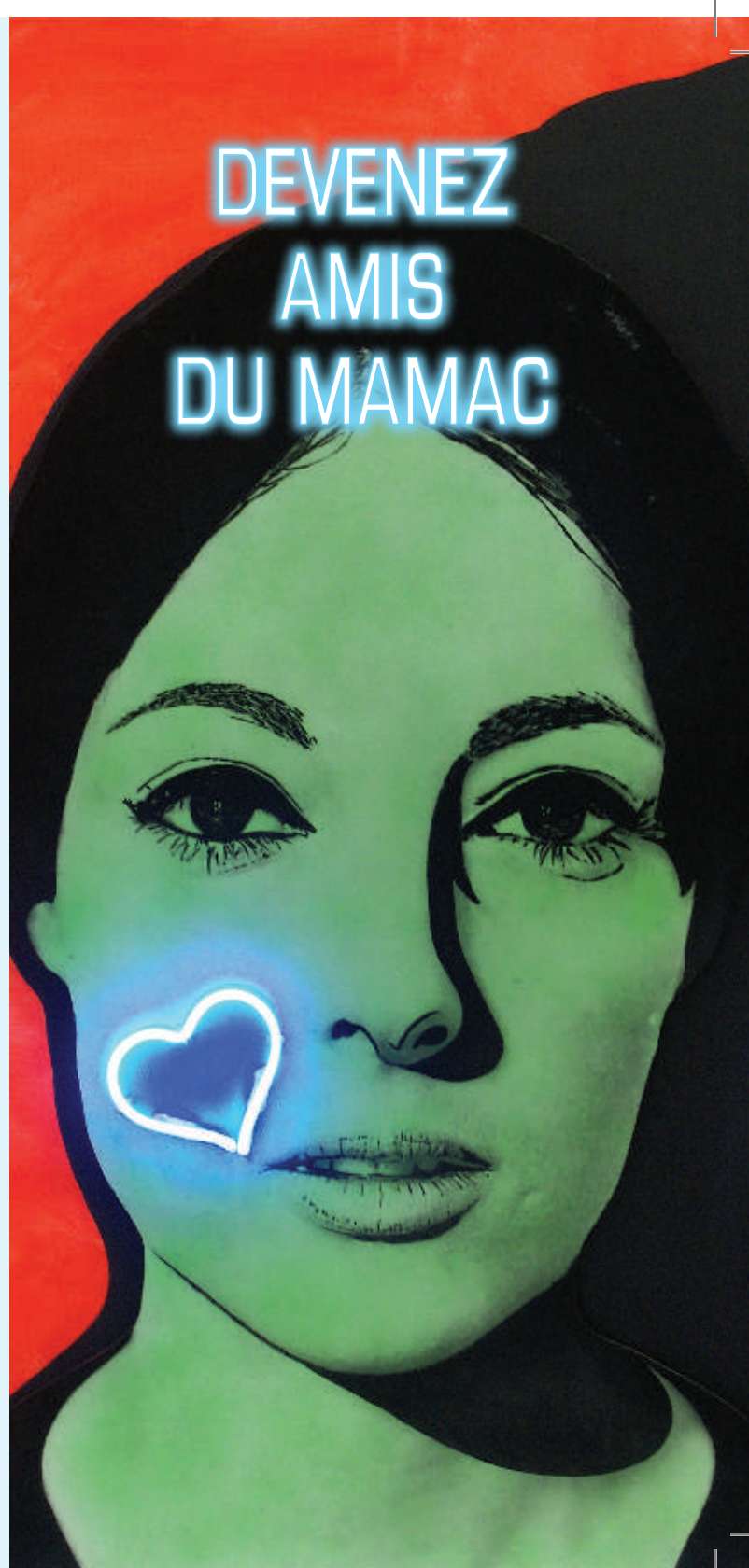
Association des Amis
du musée d'Art moderne
et d'Art contemporain
M A M A C - Nice

Place Yves Klein
06364 NICE CEDEX 4
Tél. : 04 93 62 55 31

lesamis dumamac@gmail.com

 Amis du MAMAC Nice - officiel

Martial Raysse, Nissa Bella, 1964, Report photographique sur feutrine marouflée sur contreplaqué acrylique et néon sur toile, 180 x 120 x 15 cm, Collection du MAMAC (achat en 1990). © ADAGP Paris, 2015. Photo : Muriel Anselms.



EN DEVENANT AMI DU MAMAC

- Accès illimité et gratuit aux expositions du MAMAC et dans tous les musées municipaux de Nice pendant 1 an.
- Invitations aux vernissages et manifestations organisés par le musée.
- Visites d'expositions, de galeries, d'ateliers d'artistes et de collections privées.
- Participation à des voyages culturels en France et à l'étranger.
- Accès aux conférences et projections organisées en l'auditorium du musée.
- Souscription préférentielle à des éditions d'œuvres d'artistes.
- Vous participez à l'acquisition et à la restauration d'œuvres pour le MAMAC en soutenant notre programme.

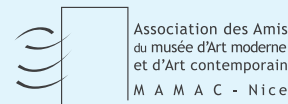


Place Yves Klein
06364 NICE CEDEX 4
Tél. : 04 93 62 55 31

lesamis dumamac@gmail.com

 Amis du MAMAC Nice - officiel

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUEL



Place Yves Klein
06364 Nice Cedex 4
Tél. : 04 93 62 55 31

A détacher et
retourner à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Mobile :

E-mail :

Profession :

JE SOUHAITE DEVENIR :

- Ami – artiste/étudiant : 30 €
- Ami – solo : 45 €
- Ami – couple : 65 €
- Ami – soutien : 120 €
- Ami – bienfaiteur : à partir de 280 €
- Ami – entreprise mécène : à partir de 1 000 €

DEDUCTION FISCALE :

- La réduction d'impôts pour les particuliers est égale à 66% des dons versés aux œuvres ou aux organismes d'intérêt général dans la limite de 20% du revenu imposable
- La réduction d'impôts pour les personnes morales est à hauteur de 60% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 0,5% du chiffre d'affaires.
- Je désire un reçu

REGLEMENT PAR :

- Chèque
- Espèces
- Virement bancaire

Société Générale

Banque 30003 Guichet 01505

Compte 00037261696 Clé 15

IBAN FR76 3000 3015 0500 0372 6169 615 - BIC SOGEFRPP

Loi n°2003-1311 du 1er août 2003 en faveur du mécénat. Loi de programmation pour la cohésion sociale n°2005-32 du 18 janvier 2005. Articles 200 et 238bis du CGI.